



didi18

Présente

Bernhard Schaub

À QUI PROFITE LA LOI ANTIRACISTE ?



Traduction AZK

Ivo Sazek - En Suisse, nous avons depuis 1994, depuis l'entrée en vigueur de la loi antiraciste, une censure de jure. Je me demande régulièrement comment il est possible qu'un peuple aussi attaché à la liberté et à ses traditions que le peuple suisse soit devenu un peuple de poltrons, de lèche-bottes, de délateurs.

Nous vivons dans un monde virtuel modelé par les médias. Et Schachtschneider dit : "*Un pays n'est pas libre lorsque la liberté d'expression y est limitée par des peines sévères.*"

Le grand Kant a dit, à propos de la liberté d'expression, qu'il fallait pouvoir parler de tout, vrai ou faux. Je ne sais pas ce qui s'est passé exactement lors de l'holocauste, je n'y étais pas. Mais je n'en discute pas, car c'est interdit. On ne peut pas en débattre, même pas scientifiquement. Nous ne sommes pas dans un pays libre.

Si nous acceptons l'évolution des dernières décennies -la décadence, la destruction de notre culture, de notre morale, de ce qui nous est important, de notre religion- alors nous devons accepter la loi antiraciste sans discussion. Si nous refusons cette évolution, il faut abroger la loi antiraciste. Le plus tôt sera le mieux. Mais comment y parvenir ? Ce qui est réconfortant, c'est que l'ennemi commence à battre en retraite. Les informations dont je vous parle, sans pouvoir être trop explicite, se diffusent rapidement.

Code pénal suisse, article 266 : Les atteintes à l'indépendance de la Confédération sont passibles d'une peine de prison de 1 à 5 ans. Il est interdit de porter atteinte à la Confédération du moins tant que l'esprit de Guillaume Tell subsiste en nous.

Nous recevons maintenant un orateur non prévu au programme. Je l'ai rencontré hier pour la première fois. C'est une surprise pour tous (ou presque tous : ma femme et mes enfants ont déjà fait sa connaissance). Comme plusieurs orateurs se sont désistés, j'ai pensé que nous pourrions lui donner la parole.

Ce qui m'a beaucoup frappé dernièrement, c'est la soudaineté avec laquelle on peut être taxé d'antisémite. Je n'ai pourtant jamais rien dit ou pensé qui soit antisémite. Pourquoi me traite-t-on subitement d'antisémite ? Le mot "*antisémite*" semble être un terme à la mode. Qu'y a-t-il derrière cette accusation ? Que faisons-nous de faux ? J'aimerais en savoir davantage.

Il y a un certain temps, on m'a recommandé Bernhard Schaub, notre orateur surprise. Il vient de Suisse. Il m'a été recommandé, car il pâtit de la censure. J'ai appris qu'il était également taxé d'antisémite, et qu'il avait plus d'expérience que moi en la matière. Bernhard Schaub est né à Berne en 1954. Pendant 11 ans, il a été professeur d'allemand et d'histoire dans une école Rudolf Steiner. En 1993, après une campagne de diffamation sans pareille, il a été licencié pour avoir écrit qu'il fallait étudier l'holocauste de manière objective et neutre. Par la suite, il a été responsable pédagogique à l'école Club Migros à Frauenfeld ; il a aussi perdu cet emploi.

Bernhard Schaub pense que l'indépendance de la Suisse est menacée par les abus d'une loi. Or, comme je l'ai dit précédemment, les atteintes à l'indépendance de la Suisse sont passibles d'emprisonnement. Bernhard Schaub va nous parler d'une loi dont il a le sentiment -ce sont mes mots- qu'elle a été mise en place pour nuire, non pour protéger. Bernhard Schaub va nous parler de la loi antiraciste et demande : à qui profite-t-elle ?

Nous allons maintenant écouter, simplement écouter ce que Bernhard Schaub a à dire sur le sujet. Je prie Bernhard Schaub de monter sur le podium et de nous parler.

Bernhard Schaub - Merci beaucoup, Monsieur Ivo Sazek, de m'avoir invité. Je vous salue, Mesdames et Messieurs, et vous félicite de votre endurance, car il n'est pas évident de passer une journée entière à suivre autant d'exposés. Je puis cependant vous assurer que ma conférence ne vous ennuiera pas.

J'ai conscience que le thème de ma conférence divise les esprits. Cela n'est pas tant dû à ma personne ou au thème en soi, mais plutôt au fait que dans notre "*Brave New World*" il est de plus en plus rare que les gens puissent se faire une opinion propre. On nous impose ce qu'il faut penser. Ce "*on*" est pour l'instant difficile à définir, mais nous pouvons nous en faire une idée plus précise sur la base de ce qu'a dit un bon ami, le professeur de philosophie Karen Svasian, originaire d'Arménie et qui vit aujourd'hui à Bâle. Il a dit que nous vivons dans un monde virtuel modelé par les médias. Et c'est bien le cas, chers amis. Vous le savez déjà, mais beaucoup d'entre vous ignorent probablement à quel point le mal est profond. Nous vivons depuis des décennies dans un monde monopolisé, influencé par les médias occidentaux. Nous avons subi un lavage de cerveau sans le remarquer. Aussi en Suisse, pays réputé libre, avec sa légendaire démocratie directe. Dieu merci, il n'est pas si facile de détruire le bon en l'homme. L'homme est encore capable de penser librement. Même s'il n'y en a qu'un sur mille, il trouvera un public prêt à l'écouter en vertu du vieil adage (Que l'on écoute aussi la partie adverse).

Je suis donc heureux d'avoir l'opportunité de vous parler aujourd'hui d'un sujet très délicat. Cela n'arrive pas souvent. Vous le verrez, nous passerons très près de la ligne rouge. Vous comprendrez que je ne puisse pas toujours être trop explicite, car c'est tout simplement interdit. Je ne veux mettre personne en danger, ni moi, ni vous, ni les organisateurs de ce colloque. Vous devrez donc lire certaines informations entre les lignes.

Parlons de la censure. Nous sommes aujourd'hui invités par la Coalition anticensure. Il est grotesque qu'il faille, en Suisse, dans la plus ancienne démocratie du monde, dans le pays le plus libre du monde, fonder une Coalition anticensure parce que de nombreuses voix ne peuvent plus s'exprimer et parce que ce sont ceux qui créent ce monde virtuel, les médias, qui décident qui a droit à la parole. Par "*médias*" je n'entends pas le journaliste qui assiste peut-être à cette conférence, puis écrira un article, car il n'est qu'un auteur stipendié. Non, je veux parler de son mandant : le rédacteur en chef et ses supérieurs. Ce sont eux qui décident ce qui peut être publié dans les journaux, émis à la télévision et à la radio, etc. Nous avons affaire à une notion -censure- qui ne devrait même pas exister dans une démocratie. Dans l'ensemble de l'Occident, ce terme devrait être une impossibilité totale, car la censure est généralement ce que l'on reproche aux dictatures.

Dans les monarchies absolues du passé, au Moyen Âge, le pouvoir décidait ce qui pouvait être dit ou non. Mais depuis la Révolution française, nous avons heureusement le droit de nous exprimer librement, nous avons la liberté, l'égalité et la fraternité. N'avons-nous pas mené deux guerres mondiales contre des forces obscures qui voulaient fouler ces principes aux pieds ?

Or, nous vivons aujourd'hui dans un État -cette remarque vaut pour l'ensemble de l'Occident- où nous sommes soumis à une censure factuelle, à une censure juridique. En Suisse, nous avons depuis 1994, depuis l'entrée en vigueur de la loi antiraciste, une censure de jure. C'est-à-dire une censure non a priori, mais a posteriori. Vous avez le droit de dire ce que vous voulez, mais devez ensuite vous attendre à des conséquences. Cette situation existe aussi en Allemagne. Selon les médias, il y a eu en 2007 en Allemagne... Je dis Allemagne, mais

République fédérale d'Allemagne serait plus correct, car on peut se demander si cette République est vraiment l'Allemagne, vu qu'elle a été imposée au peuple allemand après la Seconde guerre mondiale. Mais c'est là une autre question. En République fédérale d'Allemagne, donc, il y a eu en 2007 quelque 14.000 délits dits de droite.

De droite ? Cette notion est absurde : il devrait alors aussi y avoir des délits de gauche, d'au-dessus, d'au-dessous, de derrière, de devant. Soyons clairs : soit un acte est un délit (par exemple si je vole un porte-monnaie ou assomme une personne), soit il ne l'est pas. Si j'insulte quelqu'un, il peut me traîner en justice, par exemple si je dis "*sale nègre*", "*sale Suisse*" ou "*sale Eskimo*". Ce sont des insultes qui ont toujours été punissables en Suisse et dans tous les pays civilisés. La personne lésée pouvait porter plainte, il y avait procès et l'auteur des insultes pouvait être condamné. Il n'y avait pas besoin d'une nouvelle loi pour régler ce type d'affaires.

Mais revenons à la République fédérale d'Allemagne et à ses 14.000 délits de droite. Les journaux en parlent tout en précisant que seul un petit nombre des délits sont des actes de violence et que le reste, c'est-à-dire plus de 13.000 délits, sont sans rapport avec la violence.

Des délits de droite sans violence ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Il ne peut s'agir que de propos qu'on aurait tenus ou de symboles qu'on aurait exhibés. Ces phénomènes, qui sont déjà très répandus en République fédérale d'Allemagne, sont aussi devenus courants en Suisse depuis l'entrée en vigueur de la loi antiraciste. Les autorités ne procèdent pas encore de manière aussi brutale qu'en République fédérale d'Allemagne, mais la situation est grave. Des efforts sont entrepris au niveau mondial pour refermer peu à peu, avec de telles lois, le sac dans lequel nous nous trouvons tous.

Que personne ne dise : "*Je ne fais rien de mal, je suis antiraciste, philosémite, pacifiste et végétarien, je suis tout ce qu'il faut être aujourd'hui, il ne peut donc rien m'arriver.*" Vous ne savez pas quand viendra la prochaine loi qui pourrait bien vous frapper et transformer vos opinions en délits.

Nous avons déjà vu comment les médias agissent contre des groupes qui ne leur plaisent pas, qui font l'objet d'attaques depuis des années ou des décennies. Pourquoi en est-il ainsi ? Avec le temps, on apprend à déchiffrer les journaux, on les lit avec prudence et pas tous les jours. Lorsqu'une chose est systématiquement traînée dans la boue, je suppose qu'il y a quelque chose de positif derrière. Et inversement, il y a lieu de se méfier de ce qui est toujours encensé. Si les médias actuels devaient un jour dire du bien de moi, je devrais me demander ce que j'ai fait de faux.

Revenons à la censure. Dans une dictature, dans une monarchie absolue ou dans une aristocratie, la censure existe effectivement. On peut maintenant se demander : l'absence de censure est-elle possible ? C'est une question annexe, que je ne peux pas traiter aujourd'hui, mais il est probable que non.

Le problème est que la démocratie actuelle n'est plus synonyme de souveraineté du peuple. Et peut-être ne l'a-t-elle jamais vraiment été. Un ordre étatique connaît toujours des choses permises et des interdits ; il ne peut en être autrement : la vie en communauté est impossible sans lois, orales ou écrites. Dans une famille par exemple, les enfants ne peuvent pas agir à leur guise, ils doivent obéir à leurs parents. Il en va de même dans un État. Il ne s'agit donc pas de prendre position pour ou contre les lois, mais de se demander si certaines lois et

mesures de censure (par exemple contre la pornographie ou les images à caractère violent) servent à protéger le peuple, les enfants, la communauté ou, si au contraire, elles servent à paralyser cette communauté, à affaiblir sa volonté d'affirmation, à la bâillonner, à lui passer une muselière. Si tel est le cas, il faut combattre ces mesures. Ce qui est comique, c'est que la démocratie prétend qu'il n'existe pas de censure.

Mais revenons à la dictature. Que fait une dictature ? Je me suis rendu à plusieurs reprises à Leipzig avant et après la chute du Mur de Berlin, j'ai ainsi pu observer d'assez près l'Allemagne de l'Est. J'ai fait un constat étonnant : les Allemands de l'Est sont en moyenne plus éveillés, plus indépendants et moins décadents que les gens de l'Ouest. Rassurez-vous, je ne chante pas les louanges de la RDA. Je veux seulement dire : une dictature franche a, outre sa brutalité qu'il faut naturellement condamner, l'avantage que les gens savent ce qu'il en coûte d'enfreindre les interdits. Les gens savent que pour vivre sans problèmes, il faut éviter de faire ceci ou de dire cela. C'était brutal et les infractions étaient sévèrement punies, mais l'avantage était que l'individu était intérieurement plus libre. Il savait qui dirigeait, qui faisait les lois et ce qu'il était permis de faire ou non. Chaque citoyen de la RDA, pour autant qu'il n'était pas agent de la Stasi, ne prenait pas le Parti communiste au sérieux. Il existe des centaines de blagues sur la RDA.

Un exemple : une enseignante d'éducation civique demande à ses élèves : *"Les Soviétiques sont-ils nos amis ou nos frères ?"* Un élève lève la main et dit : *"Nos frères"*. *"Très bien"*, dit l'enseignante, *"mais pourquoi ?"*. L'élève répond : *"Les amis, on peut les choisir"*.

Il est caractéristique de notre société qu'il n'existe quasiment plus de blagues politiques. Le système effroyable, dans lequel nous vivons aujourd'hui, ne peut plus être démasqué au moyen de plaisanteries. On ne peut plus se libérer intérieurement de ce système par des blagues. Les habitants de la RDA le pouvaient, en toute discrétion bien sûr, mais ils gardaient ainsi une certaine distance vis-à-vis de l'État, du système, tandis que nous, en Occident, subissons depuis une cinquantaine d'année un lavage de cerveau qui modifie profondément notre comportement.

Je me demande régulièrement comment il est possible qu'un peuple aussi attaché à la liberté et à ses traditions que le peuple suisse soit devenu un peuple de poltrons, de lèche-bottes, de délateurs. Comment cela a-t-il pu se produire ?

Mon hypothèse est qu'une clique de dirigeants invisibles a instillé certains tabous dans nos esprits et nos cœurs. Je dois d'abord expliquer des notions de base : tabou et dogme. Nous sommes dominés par des tabous et des dogmes. Non seulement au niveau légal, mais aussi dans nos esprits, dans notre cœur, dans notre chair et dans notre sang. On le remarque très bien lorsque certains sujets sont abordés.

Lorsqu'on est par exemple traité d'antisémite, on ose à peine se défendre contre cette accusation. C'est le pire des sujets et il vaut mieux ne pas y toucher. Mais pourquoi ? À la base, c'est un thème comme les autres. Suis-je obligé d'aimer un peuple en particulier et de veiller à ce que personne n'en dise du mal ? Les critiques que les Suisses et les Allemands subissent depuis des décennies rempliraient des livres entiers. Pourquoi faudrait-il épargner toute critique à un peuple en particulier ? Il n'y a aucune raison de le faire. Nous n'acceptons donc pas de tabous ici.

Ce soir, je ne me tiendrai au tabou que dans la mesure où la loi le prescrit, pour éviter des ennuis aux organisateurs. Qu'est-ce qu'un tabou ? Chaque société, chaque peuple, chaque tribu connaît des tabous. Le terme "*tabou*" provient d'ailleurs d'Afrique centrale et désigne quelque chose qui existe partout, qui doit exister partout. Au sens positif du terme, un tabou sert à protéger une communauté.

À la différence des animaux, les humains ne sont pas guidés par leurs seuls instincts. Les animaux sont programmés et savent instinctivement comment se comporter. En ce sens, ils se suffisent à eux-mêmes. Ce n'est pas le cas de l'homme, qui vient au monde en tant qu'être imparfait dont le but est de tendre par lui-même à la perfection. L'homme doit construire lui-même sa communauté, car celle-ci ne lui est pas imposée par la nature. Chaque individu, chaque communauté doit être protégée de l'imperfection, du chaos, du mal, du crime, qui est aussi en l'homme. C'est pourquoi les anciennes sociétés ont créé des tabous. Et c'est bien ainsi. On disait : celui qui fait du mal sera puni par les dieux ou les démons. En cas d'absence de réaction divine, un juge punissait l'infraction au tabou. Le tabou avait donc initialement pour rôle de protéger l'individu et la communauté du chaos.

Cela a aussi été existé longtemps chez nous. Pensez à ce qui se pratiquait il y a encore un siècle : le crime de lèse-majesté était puni dans toutes les monarchies. Par la suite, il y a glissement vers ce que Ivo Sazek a évoqué toute à l'heure : quiconque porte atteinte à l'indépendance de l'État doit être puni. Il convient d'ajouter que les juges sont sélectifs : ils tendent à fermer les yeux lorsque la gauche conspu l'État.

Mais je m'égaré... Parlons des symboles religieux. Lorsque l'Europe était encore une communauté chrétienne, il était considéré comme normal de punir quiconque portait atteinte aux symboles religieux, à Dieu, au Christ et aux apôtres, à la croix, à l'Église, etc. Quiconque s'attaquait à ces tabous encourait une sanction dans les pays où le christianisme était encore religion d'État, par exemple en Espagne.

On parle de "*faux tabou*" lorsque quelqu'un introduit dans une communauté un tabou contraire aux intérêts de celle-ci. Un tabou contraire aux intérêts de celle-ci. Bien entendu, cela ne se fait pas du jour au lendemain. En l'espace de plusieurs décennies de lavage de cerveau, on essaie de changer le caractère d'un peuple. Cela a été fait avec les peuples européens au cours des dernières décennies. Avec succès. Il s'agit là d'un travail rondement mené, bien planifié. Chapeau bas à ceux qui ont réussi cela. Mais ce sont néanmoins des êtres diaboliques qu'il faut combattre.

Pourquoi le bailli Gessler n'a-t-il pas réussi à imposer son autorité aux Suisses ? Parce qu'il ne les a pas rééduqués au préalable. Il pensait qu'il lui suffirait de poser son chapeau au bout d'un mât pour être respecté, pour imposer un tabou. Certains Suisses se sont inclinés, la honte dans l'âme, d'autres faisaient des détours pour éviter le lieu. Jusqu'à ce que Guillaume Tell refuse de s'incliner et tue Gessler. Gessler ne disposait pas de médias pour laver le cerveau des anciens Confédérés au point qu'ils considèrent comme un honneur de saluer leur oppresseur et tiennent pour méchants ceux qui refusent de le faire. L'efficacité du lavage de cerveau des dernières décennies est à ce titre effrayante. En Suisse, nous avons un chapeau de Gessler moderne, mis en place après des années de lavage de cerveau : la loi antiraciste.

Avant de m'attarder sur le contenu de cette loi, j'aimerais encore expliquer le terme "*dogme*". Certaines choses sont formulées sous forme de dogmes. Voici un exemple de dogme au sens positif du terme. Le chrétien du Moyen Âge avait conscience qu'il existait des vérités

supernaturelles qu'on ne pouvait pas étudier par la raison. On ne peut affirmer si Dieu est unique ou trinité, s'il existe plusieurs dieux, si le polythéisme a raison contre le christianisme. Ces questions ne peuvent pas être tranchées par la raison. C'est pourquoi ces choses doivent être formulées comme articles de foi valables au sein d'une communauté particulière. Ces articles de foi deviennent ensuite un dogme. Quiconque fait partie d'une communauté doit aussi en accepter les articles de foi. Le croyant n'entre ainsi pas en conflit avec ce que lui dit sa raison, car il fait une distinction entre monde réel, où valent certaines lois naturelles, et monde supranaturel où valent des lois divines.

Il y a donc deux niveaux différents de perception. Il y a le dogme, auquel on croit et qui ne peut pas être prouvé, et il y a d'autre part la nature, les lois de la logique. Les dogmes ne doivent donc pas être condamnés d'entrée. Mais depuis la seconde moitié du 20^e siècle, nous sommes confrontés à des dogmes qui atteignent l'intensité d'un tabou. Les exemples que je vais donner n'ont pas pour but de vous convaincre qu'ils sont vrais ou au contraire faux, mais de vous permettre de vérifier s'il s'agit de dogmes et de tabous, et de questionner leur origine.

Par exemple : tous les hommes sont égaux et doivent jouir partout de droits égaux. Lorsque vous entendez cette phrase, vous pensez aux droits de l'homme et êtes certainement d'accord avec cette idée. Cela dit, il s'agit d'un énoncé qu'on n'a pas le droit de remettre en question si on veut rester une personne respectable. Or rien ne dit a priori que cet énoncé est juste. De même, rien ne dit qu'il est en soi bon que tous les hommes aient partout les mêmes droits. Peut-être existe-t-il un ordre, une hiérarchie qui fonctionne selon le principe "*à chacun selon son mérite*". Peut-être est-il même plus équitable de dire "*à chacun selon son mérite*". Peut-être ne sommes-nous pas des atomes interchangeables. Peut-être sommes-nous des organismes, des êtres humains faits de chair et de sang, avec des capacités intellectuelles et spirituelles particulières.

Peut-être connaissez-vous la plaisanterie suivante. Quelqu'un dit : "*On a inventé un nouveau rasoir.*" "*Comment fonctionne-t-il ?*" "*Il suffit d'y placer la tête ; la lame entre en action et on est rasé.*" "*Mais toutes les têtes ne sont pas pareilles.*" "*Après coup oui.*" Ce principe du rasoir a existé et existe encore, même si c'est de manière moins évidente.

Pendant la Révolution française, ce rasoir avait pour nom la guillotine et le rasage était plutôt radical. Des centaines de milliers de personnes ont été massacrées au nom des droits de l'homme après la Révolution. Lorsque les Français ont fêté le bicentenaire de la Révolution, en 1989, une guillotine géante a été tirée dans les rues de Paris pour le plus grand bonheur du public. En d'autres termes : qui ne croit pas aux droits de l'homme doit être décapité. Voilà comment on établit l'égalité.

Comprenez-moi bien : je n'attaque pas les droits de l'homme, je veux seulement dire que les droits de l'homme sont devenus un dogme, un tabou dont personne ne remet en question la justesse et les fondements.

Je donne un autre exemple pour illustrer les rapports avec la loi antiraciste. L'ancienne Constitution suisse disait : "*Tous les Suisses sont égaux devant la loi*". La nouvelle Constitution dit : "*Tous les hommes sont égaux devant la loi*". Mais si tous les hommes sont égaux devant la loi, cela signifie que toute personne née en un point quelconque du globe peut en principe se rendre en Suisse et dire : "*Je suis aussi un homme, j'ai les mêmes droits que les Suisses*". Je répondrais à cette personne : "*C'est bien joli, mais vous avez aussi des droits dans votre pays d'origine. Et si vous n'en avez pas, retournez dans votre pays et faites en sorte*

d'obtenir des droits. Nous avons aussi dû lutter pour obtenir nos droits." Et maintenant que nous ne jouissons plus de toutes nos libertés en Suisse, nous devons à nouveau lutter pour notre libération. Nous n'émigrons pas pour demander des droits dans d'autres pays.

De toute manière, il n'est plus possible d'émigrer, sauf en Iran, où il est parfois possible de dire des choses désormais interdites chez nous. Je plaisante, je compte rester ici.

Autre notion : la démocratie. Selon le dogme en vigueur, la démocratie garantit les droits de l'homme et est pour cette raison la meilleure forme d'État qui soit. Quiconque critique cette position est considéré comme un fou dangereux qui remet en question l'ordre démocratique libéral.

Un peu de culture ne peut pas faire de mal. Peut-être certains d'entre vous ont-ils déjà lu "*La République*" de Platon. Cet ouvrage ouvre de nouvelles perspectives. L'on y découvre que Platon n'était pas un chaud partisan de la démocratie. Il disait en substance que c'est l'argent qui gouverne dans la démocratie. Dans la démocratie, le pouvoir appartient à qui parvient à manipuler les masses de telle sorte qu'elles croient avoir une opinion propre. On le voit lors des élections dans les démocraties modernes. Pensez-vous vraiment que le peuple suisse, qu'un peuple au monde se passerait volontairement une muselière ? Car la loi antiraciste n'est rien d'autre qu'une muselière. Pour autant que le résultat de la votation n'ait pas été manipulé, le peuple suisse s'est mis de son plein gré une muselière en acceptant la loi antiraciste en 1993, refusant du coup que certains sujets puissent être librement discutés. Comment cela a-t-il été possible ? Cela tient au fait que la démocratie n'est pas vraiment une démocratie, mais une médiocratie doublée d'une ploutocratie.

Dans la démocratie, c'est celui qui a le plus d'argent qui gouverne. Il peut acheter les journaux, les chaînes de télévision et détermine ainsi ce qui se pense. Les petits journalistes ne sont que les laquais, pour ne pas dire les prostituées de ceux qui les paient pour qu'ils écrivent certaines choses.

Autre énoncé : Il est bien que les peuples et les races se mélangent. Ou oseriez-vous prétendre le contraire ? Vous n'oseriez pas. En tout cas pas publiquement. Vous peut-être, mais pas la majorité des gens. La majorité n'oserait pas le dire et encore moins le penser. C'est là qu'intervient le tabou dont je parlais.

Le tabou a pour effet qu'on n'ose même pas envisager que l'énoncé puisse être faux, que le bon Dieu avait peut-être ses raisons de créer les peuples, les races, les religions et les cultures, que cela participe peut-être de la diversité humaine, que cela a peut-être un rapport avec le fait qu'il existe différentes sortes d'hommes, de même qu'il existe deux sexes différents. N'est-ce pas beau ? Il manquerait quelque chose si cela n'existait pas. Mais l'on essaie aujourd'hui de changer les femmes en hommes et les hommes en femmes. On devrait au moins pouvoir dire que c'est dommage. Mais non, on se fait alors traiter de sexiste. Pourtant il n'est pas question de supériorité ou d'infériorité, seulement de différences entre les sexes.

La problématique du mélange des peuples et des races est liée. Il faut commencer par se demander : est-ce vraiment un avantage pour les humains ou ne vaudrait-il pas mieux que chacun développe sa culture chez soi, pour ensuite rendre visite aux autres et apprécier leurs différences ? J'en viens au cœur de la problématique qui nous intéresse. Je vous prie de garder votre calme. Je vais m'efforcer de m'exprimer de manière aussi modérée, mais simultanément aussi claire que possible.

L'un des principaux dogmes de notre temps est : les juifs sont toujours des victimes jamais des criminels. Il est aujourd'hui impossible de penser le contraire et d'examiner certaines questions sans dogmes ni tabous. Il y a quelques années, un historien allemand a publié un livre épais sur l'empereur romain Néron, dont on a longtemps prétendu qu'il a fait mettre le feu à la ville de Rome pour ensuite admirer le spectacle tout en jouant de la lyre. Selon l'historien, cette thèse est fautive : Néron n'a pas fait incendier Rome. Je ne peux pas en juger, je n'ai pas étudié la question. Je constate simplement qu'il s'agit d'une opinion connue quasiment de chaque écolier.

Qu'advient-il de l'historien qui innocentait Néron ? Est-il emprisonné ? Non. Les autres professeurs, les étudiants et les profanes lisent son ouvrage, se font leur propre opinion, débattent. C'est cela la science. La science doit pouvoir procéder à des révisions. La science est en soi révisionniste. Elle doit remettre en question un énoncé, reprendre les investigations. C'est aussi possible devant un tribunal : un jugement n'a pas de caractère définitif si de nouveaux éléments sont découverts, qui pourraient pousser à rouvrir le dossier. Mais il existe une époque pour laquelle le principe de révision ne vaut pas. Ce sont les années 1933 à 1945. Une seule vision existe pour cette période. Certains dogmes ont été mis en place. Les méchants et les victimes sont clairement désignés, il n'y a rien à remettre en question. Or, on est en droit de s'interroger et de demander un réexamen de ce qui a trait à la question juive et à l'holocauste. Tout n'est pas aussi clair qu'il y paraît. Il se peut que ce qu'on nous dit depuis 1945 soit juste, mais il se peut aussi que ce soit faux. Ces questions ne sont pas tranchées une fois pour toute. Le débat scientifique doit rester ouvert, car il ne s'agit sinon pas de science, mais de dogmes et de tabous.

Au profit de qui ? Le premier conférencier de la journée a rappelé qu'il fallait toujours, lorsque quelque chose d'étrange se produit, poser la question des anciens Romains : Qui bono ? À qui cela profite-t-il ?

Les dogmes et tabous dont je vous parle, qui sont protégés par la loi antiraciste, permettent à un groupe d'hommes qui se croit supérieur aux autres de se soustraire à toute critique. Cela est intolérable. Cela va à l'encontre de tout sentiment de justice. Les intéressés eux-mêmes devraient l'admettre.

À cause de cette loi, nous sommes aujourd'hui privés de la liberté de dire certaines choses. Nous n'avons plus le droit d'affirmer notre identité face à des agressions venues de l'extérieur, face à des envahisseurs. On nous a littéralement amputés de notre colonne vertébrale, de notre cerveau. Nous perdons tout courage lorsque ce sujet est abordé. Plus exactement : ces sujets. Car il y a des liens avec la question de l'immigration. Quiconque dit qu'il y a trop d'étrangers dans notre pays est taxé de nationaliste, de raciste, de nazi. Et là tout est fini : il n'y a plus de discussion possible, car la *"massue d'Auschwitz"* est alors brandie.

Martin Walser, le célèbre romancier, avait déjà pris position contre cette massue il y a dix ans à l'occasion d'une remise de prix littéraire. Il a critiqué le fait que cette massue soit brandie à chaque fois que le peuple exprimait sa volonté. Tout le public s'est levé pour applaudir Martin Walser. Sauf une personne. Cette personne était Ignatz Bubis, l'ancien président du Conseil central des juifs en Allemagne. Une campagne a ensuite eu lieu contre Martin Walser qui préfère aujourd'hui se taire. Il n'a pas été puni, mais chacun dans la salle savait que si Bubis restait assis, il valait mieux en faire de même. Nous ne devons pas accepter ce genre de choses. Si vous pensez que ce genre de choses n'arrive qu'en République fédérale d'Allemagne, vous vous trompez.

Je vais vous lire un petit article paru dans la NZZ am Sonntag du 14 décembre 2003, soit quelques jours après l'élection de Christoph Blocher au Conseil fédéral. Les plus anciens d'entre vous se souviennent peut-être encore que Christoph Blocher avait pris violemment position contre la loi antiraciste au début des années 1990. Or à mesure que la date du vote approchait, Blocher s'est fait de plus en plus discret. L'ASIN n'a pas non plus bougé. Comment cela s'explique-t-il ? Dix années plus tard, l'ancien président de la communauté israélite de Zurich, Sigi Feigel, relate les événements d'alors dans la NZZ. Je vous lis simplement l'article de la NZZ, que vous pouvez consulter pour vérification. Cet exemple montre que les théories conspirationnistes peuvent parfois se révéler vraies.

Dans un article intitulé *"Blocher a deux personnalités"*, Sigi Feigel écrit : *"Il y a huit ans, j'ai eu pour tâche de 'neutraliser' Monsieur Blocher en prévision du vote sur la loi antiraciste."* Qui lui a confié cette tâche ? Neutraliser Blocher ? Quelle insolence ! Imaginez la situation : Blocher, qui était alors l'un des politiciens suisses les plus appréciés et les plus importants, est neutralisé par un petit chef de secte de Zurich. Si Monsieur Sazek et d'autres sont définis comme chefs de sectes, alors il n'y a pas de mal à en dire autant de Monsieur Feigel.

Une secte est une petite communauté de quelques milliers de membres en Suisse. Sigi Feigel poursuit : *"Lors du repas auquel je l'ai convié, j'ai ouvert la conversation en ces termes : 'Monsieur Blocher, comme je suis le plus âgé, je me permets de vous faire une remarque que vous voudrez bien me pardonner. D'après moi, il y a deux personnalités en vous : Blocher l'homme d'État et Blocher le populiste. Faites le bon choix lors de la votation à venir...' 'Ah bon, un homme d'État et un populiste" répéta Christoph Blocher, avant de déclarer que non seulement il n'entreprendrait rien contre la loi antiraciste, mais qu'il s'engagerait même en faveur de son acceptation".* Dans son article, Sigi Feigel ajoute qu'il n'apprécie guère la politique menée par Christoph Blocher, mais qu'il lui est gré d'avoir tenu parole. Le vote aurait sinon probablement eu une autre issue (la loi a été acceptée de peu). Et Sigi Feigel de conclure : *"J'espère donc que, lors de son travail au Conseil fédéral, ce sera l'homme d'État et non le populiste qui s'exprimera"*.

Cet exemple montre qui tient qui. Sigi Feigel tient Christoph Blocher, de la même manière qu'Israël tient les États-Unis d'Amérique. Comment cela est-il possible ?

La raison en est, comme le dit un vieux proverbe romain, que le vainqueur écrit l'histoire. Actuellement, l'histoire est écrite par les vainqueurs des deux guerres mondiales. Les vaincus sont privés de parole. Les historiens allemands soutiennent les thèses imposées par les Alliés. S'ils ne le font pas, la carrière universitaire leur est barrée. En Suisse aussi les vainqueurs ont imposé leur vision de l'histoire.

J'en reviens à ce que j'ai dit au début de la conférence : j'ai expliqué que les dogmes et les tabous ne sont pas à rejeter d'entrée, mais en fonction de leur utilité ou nuisibilité pour une communauté. Il est par exemple très difficile, voir impossible de dire si Guillaume Tell a vraiment existé tel que la légende le rapporte ou s'il s'agit d'une figure fictive qui incarne l'état d'esprit des anciens Confédérés. Les historiens ne sont pas non plus vraiment en mesure de prouver que Jésus Christ a existé. On bute là sur les limites de la recherche scientifique. Malgré cela, je pense qu'il faut raconter l'histoire de Guillaume Tell à nos enfants.

Une petite anecdote : Il y a 80 ans, lors du cours de religion, une nonne du canton d'Uri demande à ses petits élèves : *"Qui était le premier homme ?"*. Le petit Hans lève la main et répond : *"Guillaume Tell !"*. La nonne lui rétorque : *"Mais enfin Hans, n'as-tu jamais entendu"*

parler d'Adam et d'Eve ?". Et Hans de dire : "Bon, d'accord, si vous comptez aussi les étrangers...". Le Petit Hans a toute notre sympathie, même s'il a tort. (On peut naturellement aussi se demander si la nonne a raison quant à Adam et Eve, mais c'est une autre histoire.)

Pourquoi le petit Hans a-t-il notre sympathie ? Il n'a pas compris la question comme l'entendait la nonne. La nonne parlait de l'histoire biblique, tandis que Hans pensait à la figure originelle de l'homme.

L'idée de "*premier homme*" ne doit pas uniquement être comprise au sens chronologique, mais en sens d'"*homme en soi*". Pour un Suisse, cela ne peut être que Guillaume Tell. C'est pourquoi Hans a raison bien qu'il ait tort. L'histoire de Guillaume Tell a longtemps été un tabou en Suisse. À la fin du 18^e siècle, avant la Révolution française, un érudit zurichois a publié un livre disant que Guillaume Tell n'avait probablement pas existé. Le canton d'Uri eut vent de l'ouvrage et obligea le canton de Zurich à extraditer l'érudit en question. L'érudit dut venir à Altdorf, à l'emplacement où figure l'actuel monument de Guillaume Tell, pour s'excuser à genoux devant la Landsgemeinde et pour jurer de ne plus jamais dire une telle chose. On peut dire que c'est horrible, que c'est de la censure. Dans un sens, ça l'est. Mais c'est ce qui a permis au peuple suisse de rester uni. Tant qu'un peuple est animé par un tel mythe, au sens positif du terme, il reste fidèle à lui-même et ose se défendre.

Votre association a tourné un film sur Winkelried. C'est à saluer, car cela ne se fait quasiment plus aujourd'hui. Pourtant, nos héros nationaux devraient être des sources d'inspiration. Il n'est pas si important de savoir s'ils ont été tels que la légende le rapporte. Ces personnages, ces histoires sont le reflet de notre âme. Ce sont des mythes positifs, des tabous positifs, car ils nous sont utiles. Ils profitent à la vie et viennent du fond de notre âme. En ce sens, ils sont vrais à un niveau supérieur. Les mythes auxquels nous devons croire aujourd'hui et qui sont protégés par la loi antiraciste sont les mythes d'autres hommes. Ces mythes sont peut-être utiles à ces autres hommes, mais ils sont nuisibles pour nous. On doit nous laisser garder un esprit scientifique et procéder à des révisions. Nous devons réétudier les faits historiques.

Je vous rappelle ce qui figure en substance dans la loi antiraciste : Celui qui aura discriminé d'autres personnes en raison de leur race ou de leur appartenance ethnique ou qui, pour la même raison, niera, minimisera ou cherchera à justifier un génocide doit être puni. Une personne normale, qui ne se pose pas de questions, dira : "*Je peux vivre avec cette loi. Je n'ai pas l'intention de discriminer d'autres personnes et ne veux pas nier de génocide.*" Mais pourquoi la loi ne dit-elle pas qu'il est interdit de nier tout meurtre ? Ou de nier tout vol ? Pourquoi pas ? Parce qu'on sait que pour un meurtre ou un vol particulier il y a possibilité d'erreur judiciaire, d'inattention, voire de mensonge du juge. Ces choses arrivent. Il faut donc pouvoir réexaminer le dossier. De même, des événements historiques ne doivent pas être changés en tabous qu'il est interdit de remettre en question. Personne ne peut m'interdire de remettre quelque chose en question. C'est l'honneur de l'homme et du scientifique que de douter.

La loi antiraciste comporte deux volets qui semblent ne pas former d'unité : l'interdiction de la discrimination et l'interdiction de nier un événement historique. Ce qui s'est passé dans les camps de concentration nazis est certes horrible, mais doit pouvoir être discuté, voire remis en question s'il s'avère que c'est faux. Le rôle de la science est d'examiner cette question.

Autre exemple : Einstein développe la théorie de la relativité. D'autres scientifiques cherchent à savoir s'il a raison. Je ne vous dirai pas pour quelle raison Einstein a toujours raison dans les

médias, mais cela n'est pas sans rapport avec la loi antiraciste. Cette loi sert les intérêts d'une certaine politique qui vise à abolir les différences, à rendre tous les hommes égaux au sens du rasoir dont j'ai parlé plus tôt. Cette loi va à l'encontre de la Création, de la diversité que la nature a créée pendant des milliers ou des millions d'années et que les hommes ont mis en forme par la culture. Cette loi détruit les chefs-d'œuvre de la Création, les atomise. À la fin, tous les hommes seront identiques et terriblement ennuyants. Et qui dirigera cette humanité ? Probablement ceux qui ne ce seront pas métissés. Mais je ne dirai pas de qui il s'agit.

J'en arrive à ma conclusion.

J'ai fait imprimer une centaine de dépliants intitulés "*Penser rend libre*". L'Évangile dit : "*La vérité vous rendra libres*". Il n'y pas d'autre voie que de penser la vérité, puis de la défendre en public. Au besoin de la même manière que par le passé. Ce dépliant contient des informations qui concernent les événements récents survenus en République fédérale d'Allemagne. Il a été écrit pour un public allemand, mais cela n'a pas d'importance, car nous sommes tout aussi concernés en Suisse. Ce qui est réconfortant, c'est que l'ennemi commence à battre en retraite. Les informations dont je vous parle, sans pouvoir être trop explicite, se diffusent rapidement, à particulier grâce à Internet. Il en résulte que des personnes haut placées, même en République fédérale d'Allemagne, disent que cela ne peut pas continuer ainsi. Les voix se multiplient qui veulent voir la fin de cette situation indigne, de cet asservissement de l'esprit.

Après que Martin Walser eut critiqué, il y a dix ans, l'emploi de la massue d'Auschwitz, un ancien juge de la Cour constitutionnelle allemande, Wolfgang Hoffmann-Riem, a déclaré dans la FAZ du 10 juillet 2008 que la négation de l'holocauste ne devrait pas être punie par la loi.

Dans la Süddeutsche Zeitung du 11 juillet 2008, le vice-président de la Cour constitutionnelle, Winfried Hassemer, a dit qu'il n'était pas un partisan de la criminalisation de la négation de l'holocauste. Il est dommage que ces personnalités aient attendu d'être à la retraite pour tenir ces propos. Le dire avant aurait nui à leur carrière. Mais ces gens ont néanmoins eu le courage de dire : "*Ça ne va pas !*". Ils ne le diraient pas s'ils ne pensaient pas qu'il est scientifiquement raisonnable de réexaminer la question après avoir constaté les conséquences de l'acceptation inconditionnelle des tabous qui l'entourent.

Le propos le plus explicite vient de Karl Albert Schachtschneider. Certains d'entre vous le connaissent peut-être pour son rôle dans la remise en question de l'Accord de Lisbonne. Cet homme courageux, professeur de droit à l'Université d'Erlangen, a pris position contre la loi antiraciste autrichienne (qui prévoit 20 ans de prison, contre 3 seulement en Suisse). Dans le cadre d'une conférence contre la Constitution européenne, on lui demanda si la liberté d'expression existait en Autriche. Schachtschneider répondit : "*Un pays n'est pas libre lorsque la liberté d'expression y est limitée par des peines sévères. Le grand Kant a dit, à propos de la liberté d'expression, qu'il fallait pouvoir parler de tout, vrai ou faux. Je ne sais pas ce qui s'est passé exactement lors de l'holocauste, je n'y étais pas. Mais je n'en discute pas, car c'est interdit. On ne peut pas en débattre, même pas scientifiquement. Nous ne sommes pas dans un pays libre.*"

Chers amis, nous n'avons d'autre choix que d'emprunter ce chemin semé d'embûches. Si nous acceptons l'évolution des dernières décennies -la décadence, la destruction de notre culture, de notre morale, de ce qui nous est important, de notre religion-, alors nous devons accepter la loi

antiraciste sans discussion. Si nous refusons cette évolution, il faut abroger la loi antiraciste. Le plus tôt sera le mieux. Mais comment y parvenir ?

C'est là ma conclusion. Merci de m'avoir écouté.

"Nous voulons être un peuple de frères inséparables dans les dangers et dans les épreuves. Nous voulons être libres, comme l'étaient nos pères; mieux vaut mourir que vivre dans l'asservissement. Nous voulons nous confier en Dieu et ne point craindre la puissance des hommes."

Et toi ?

Prends part à la lutte de libération : copie ce film et diffuse-le avec le prospectus.

Merci à la personne qui a traduit cette conférence !